

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

.....

REGION DE L'OUEST

.....

GROUPEMENT BALENG

.....

CHEFFERIE SUPERIEURE

.....

Comité National d'Organisation du
Festival Ngou-ngoung 2018
B.P. 38 Bafoussam**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

.....

WEST REGION

.....

BALENG KINDOM

.....

ROYAL PALACE

.....

National Executive Comitee of
Ngou-ngoung 2018
Bp 38 Bafoussam

Baleng, le 12 septembre 2018

**DECISION N° 0005/CSB/CNO PORTANT NOMINATION DU
COMITE D'ORGANISATION ET DE GESTION DE LA FOIRE**

Le Président du Comité National d'Organisation du Festival Ngou-ngoung 2018 :

Vu la note de service réf N° 0006/GB/CS/CR/CNO NN18 du 26 Janvier 2018, portant création du Comité National d'Organisation du Festival Ngou-Ngoung 2018 ;

Vu le plan d'actions adopté à cet effet par le comité national en sa session du 05 Mai 2018 à Douala ;

Vu les nécessités de la mise en œuvre dudit plan par l'exécution de certaines actions y contenues ;

DECIDE :**Article 1 :** A compter de la date de signature de la présente décision, une commission chargée de l'organisation et de la gestion de la Foire exposition pendant la semaine du festival Ngou-ngoung 2018 est créée, composée des membres ci-après désignés :

Ordre	Noms	Fonctions	Tél :
1	PETTO Florian Aimé (Douala)	Président	699 968 571
2	DJAKOU Richard (Yaoundé)	1 ^{er} Vice Président	697 960 947
3	Me KAMDEM Dieudonné (Baleng)	2ème Vice Président	696 968 298
4	MBONJAWO Roberto (Baleng)	Membre	699 866 676
5	WEMBE FOKAM Jurius (Douala)	Membre	651 391 104
6	WOUOFO Célestin (Yaoundé)	Membre	697 186 676
7	FOPOUSSI NEGOU Eric (Douala)	Membre	

8	CHIGHENG NEGOU Gervais Franklin (Baleng)	Rapporteur	695 152 942
9	SOUP Hervé (Douala)	Membre	690 201 910
10	KAMDEM Henri (Baleng)	Membre	699 066 453
11	Madame Marie-Noëlle GUICHI	Conseillère	699 538 187

Article 2 : leur mission consiste à :

- a) développer les stratégies d'une bonne mobilisation des populations intéressées,
- b) développer les stratégies d'une bonne mobilisation des exposants,
- c) assurer une bonne animation de la foire, en travaillant en collaboration avec la commission artistique,
- d) assurer une bonne organisation et une gestion saine de cette activité
- e) organiser l'occupation du site de la foire
- f) veiller sur la construction des stands de qualité
- g) définir le règlement intérieur de la foire

Article 3 : la commission devra rapporter toutes difficultés liées à l'accomplissement de sa mission au président du CNO et en faire un compte rendu au CNO.

Article 4 : Le président convoque et préside les réunions de la commission dont il coordonne les activités en veillant à la mise en œuvre du plan d'action et l'ensemble des stratégies en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Article 5 : les fonctions des membres de la commission sont gratuites. Toutefois, certains frais engagés avec l'avis favorable du Président du CNO pourraient leur être remboursés.

Je compte sur l'esprit d'ouverture et de franche collaboration au sein de la commission pour l'accomplissement harmonieux de sa mission en vue de l'atteinte de l'objectif optimal.

Le Président National du Comité d'Organisation,

Ampliation :

- Roi du peuple Baleng.



KONGNE Paul

Tah Woufo Toh Gouetnah